

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 01/07/2008 portant création de la mention Haltérophilie, musculation et force athlétique du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **08/09/2022**,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le **diplôme d'État** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention **Haltérophilie, musculation et force athlétique** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
DEALP220164	Madame	ALLABERT	Noémie
DEALP220165	Madame	BLONDEAU	Prune
DEALP220166	Monsieur	DELORT	Romain
DEALP220167	Monsieur	DÉPOND	Thomas
DEALP220168	Monsieur	DESMAISON	Christophe
DEALP220169	Madame	ELIOT	Diane
DEALP220170	Madame	GOURONC	Sandrine
DEALP220171	Monsieur	GROSSEN	Fernand
DEALP220172	Monsieur	HALILI	Erjon
DEALP220173	Monsieur	LAPOSTOLLE	David
DEALP220174	Madame	MARCHAND	Mylène
DEALP220175	Monsieur	MASSON	Maxime
DEALP220176	Monsieur	RICHEBOIS	Edward
DEALP220177	Madame	ZALLOT	Sabrina

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 08/09/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités et par délégation,
la Cheffe du pôle service formation-certification-emploi



Anne DANIERE-MOREAU